

LÉGATION DE SUISSE
EN TUNISIE*Jeppung au sein***Secret**

TUNIS, le 17 avril 1959.

17, Av. de France
Case postale No. 501
Téléphone 244.656
Heures de réception: 9 à 12 heures*Nicht offen
im Dossier
Lassen.*

Réf.: M.12.- FG/FY

ad s.B.51.30.Alger - GT/jb
s.B.51.30.Alger.1. -Au Secrétaire Général
du Département Politique fédéral,

B e r n e .

PO/GT

Monsieur le Ministre,

Me référant à ma lettre du 9 avril concernant nos compatriotes tombés en mains du F.L.N., j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'au cours de l'entrevue préparée pour le 13 de ce mois par l'entremise de l'Ambassade de Libye à Tunis, j'eus l'occasion de rencontrer à la date prévue, dans un local de cette Représentation, Me BOUZIDA, se disant haut fonctionnaire du Gouvernement provisoire de la République algérienne et chargé depuis deux ans notamment de questions touchant à la recherche de prisonniers étrangers.

Me Bouzida était accompagné d'un autre Algérien, dont le nom ne fut pas prononcé d'une façon suffisamment distincte (M. Ben Musa, qui m'avait présenté à ces deux Algériens, n'a pas non plus compris le nom de ce deuxième personnage, ainsi que j'ai pu m'en assurer au cours d'une conversation que j'ai tenu à avoir encore avec lui à ce sujet avant de vous envoyer la présente lettre). Quoi qu'il en soit, ce dernier est resté silencieux durant tout l'entretien. Je crois cependant me souvenir l'avoir vu prendre part au repas offert par la Municipalité de Sousse lors du Congrès néo-destourien qui eut lieu dans cette ville au début du mois de mars, en compagnie d'autres Algériens également invités.

Me Bouzida commença par déclarer que la Suisse représentait pour les Algériens un idéal de démocratie et de liberté. Elle jouissait à ce titre de l'estime général des Algériens, qui nourrissaient à son endroit une amitié très sincère et profonde. Poursuivant ses déclarations dans le même style, mon interlocuteur n'a pu s'abstenir de faire le panégyrique de l'action du F.L.N. qui doit amener son pays à l'indépendance. Je dois dire qu'il l'a fait en termes modérés et sans trop insister. Prenant la parole à mon tour, je lui ai répété qu'en aucun cas cette entrevue n'avait un caractère officiel, ou même simplement offi-

.../

Dodis



- 2 -

cieux, duquel on pourrait inférer d'une manière ou d'une autre que les autorités fédérales étaient désireuses d'entrer en relations avec le Gouvernement provisoire algérien ou les forces du F.L.N. Il s'agissait d'une conversation d'homme à homme au sujet de questions éminemment humanitaires. Me Bouzida acquiesça à ces vues, dont il avait été tenu parfaitement informé par l'entremise de l'Ambassade de Libye.

Passant à l'objet même de notre entretien, je lui ai fait part du désir des familles suisses Nufer, Duc, Bourgue et Grob, d'être renseignées sur le sort d'un des leurs enlevés par le F.L.N. Je me suis également permis de reprendre le cas de M. Spiro, en relevant quelles étaient peut-être les contradictions qui avaient laissé à un membre de sa famille une lueur d'espoir et pouvaient peut-être justifier certains doutes quant à la véracité de la douloureuse nouvelle de la mort de ce jeune homme. Mon interlocuteur a promis de revoir également ce cas, en me donnant si possible des détails, mais tout en laissant entendre que malheureusement l'information relative au décès de Spiro devait bel et bien être conforme à la réalité. En effet, c'est de lui-même - a encore déclaré cet Algérien - que M. Bourguiba jeune, Ambassadeur de Tunisie à Paris, avait obtenu la triste nouvelle que ce dernier transmit à M. Micheli, notre Ambassadeur en France.

Me Bouzida m'a encore assuré que des instructions seraient données pour prévenir tout enlèvement de ressortissants suisses. Il émit à ce propos le vœu que les nationaux de notre pays s'abstiennent de se mêler d'affaires touchant au litige entre la France et les Algériens, une telle attitude neutre étant la plus propre à leur éviter des ennuis.

En fin de conversation, le prénommé a promis qu'il me communiquerait la réponse au sujet des demandes de renseignements afférents à nos compatriotes.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'Affaires de Suisse a.i.

Lucien F. Zauner